Le Tribunal arbitral du sport (TAS) vient de réduire de 12 à 9 mois la suspension du portier d'Ajax Amesterdam, André Onana, l'international camerounais suspendu pour dopage.

Dans un communiqué rendu public ce 10 juin, le TAS Juge cette nouvelle sanction mieux « proportionnée au manquement du portier, puisqu'aucune faute significative ?ne peut lui être reprochée ».

Des traces de furosémide, un diurétique, avaient été retrouvées dans les urines du joueur de 25 ans le 30 octobre dernier lors d'un contrôle inopiné, mais l'Ajax avait affirmé qu'Onana s'était senti mal et avait pris un médicament initialement destiné à son épouse.

«**Je veux juste préciser que tout ceci est le résultat d'une erreur humaine. J'ai confondu un médicament avec une substance interdite par l'AMA (l'Agence mondiale antidopage, ndrl) avec une simple aspirine?, dont l'emballage était presque identique** », avait expliqué le gardien camerounais.

Malgré tout, André Onana pourra s'en rejoiur, puisqu'il est désormais éligible pour la CAN 2021 au pays. Il aura le droit de reprendre l'entraînement à partir du 4 septembre soit 2 mois avant la fin de sa suspension.

Toutefois, Onana sera absent des éliminatoires de la Coupe du Monde 2022 en septembre contre Malawi et la Côte d'Ivoire ainsi qu'en octobre pour la double confrontation contre le Mozambique.